

La ligne de France Assos Santé

si j'ai une question sur mes droits je peux appeler "santé info droits" au 01 53 62 40 30

le lundi, le mercredi, le vendredi entre 14h00 et 18h00 le mardi ou jeudi entre 14h00 et 20h00

une personne qui connaît bien le droit en santé répondra à mes questions

Document relu par l'ESAT de Cornouaille à Concarneau

ce document a été fait par l'association "France assos santé"

je peux la contacter

**6** 02 99 53 56 79

bretagne@france-assos-sante.org

D'autres groupes ont aidé à faire ce document :



la conférence régionale de santé et de l'autonomie



la fédération des hôpitaux de France



FIP Profession la fédération de l'hospitalisation privée



# qui peut m'aider avec ma santé?

si j'ai besoin d'information sur ma santé si je veux mon dossier médical si je veux dire ce qu'il m'arrive à l'hôpital si j'ai besoin d'aide avec mes documents santé

qui peut m'aider?

### si j'ai un problème avec mon médecin



je peux demander de l'aide à un autre médecin



l'assurance maladie est un organisme qui aide les personnes qui en ont besoin.

je peux contacter un conseiller de l'assurance maladie pour m'aider.

C'est un conseiller "accompagnement santé" je peux contacter ce conseiller par téléphone au 36 46



Le défenseur des droits est une personne qui peut m'aider pour défendre mes droits en santé Je peux lui parler si j'ai des problèmes avec un médecin

je peux contacter le défenseur des droits par téléphone au 09 69 39 00 00 du lundi au vendredi entre 9h00 et 18h00

## si j'ai un problème à l'hôpital



#### je peux contacter mon représentant des usagers

le représentant des usagers est bénévole dans une association qui aide les gens avec leur santé.

pour contacter le représentant des usagers à ľhôpital,

je demande au soignant le numéro de téléphone du représentant des usagers je peux l'appeler pour lui expliquer mon problème



#### je peux contacter le médiateur

le médiateur à l'hôpital peut m'aider pour avoir des informations sur ma santé

le soignant peut me donner le numéro de téléphone du médiateur



### je peux dire si je ne suis pas content

pour dire que je ne suis pas content, je peux écrire un courrier. je peux me faire aider pour écrire le courrier j'expédie le courrier à l'adresse de l'hôpital

### si j'ai un problème dans un établissement

#### l'établissement peut être :

- un centre médico-psychologique (CMP)
- un établissement d'aide par le travail (ESAT)
- un institut médico-éducatif (IME) ou un foyer
- une maison d'accueil spécialisée (MAS)
- une autre sorte d'établissement



Le CVS est un groupe de personnes qui se réunit pour améliorer le fonctionnement de l'établissement.

pour contacter les représentants du Conseil de vie Sociale (CVS) je demande à mon référent

### je peux contacter la personne qualifiée

La personne qualifiée est une personne qui peut m'aider si j'ai un problème dans l'établissement où je suis.

Elle peut m'aider à faire respecter mes droits. pour contacter les personnes qualifiées je demande à mon référent le numéro de téléphone